



# Le Guide des aides en Nouvelle-Aquitaine

**AIDES**

## Augmentation du potentiel des sites aquacoles

### Publics concernés

Collectivité territoriale , Établissement public , Entreprise

### Domaines secondaires

Pêche

Ce dispositif se divise en deux éléments : Sous-mesure Amélioration, développement des installations de soutien et des infrastructures Sous-mesure Actions menées pour éviter des dommages aquacoles

## Objectifs

*Sous-mesure Amélioration, développement des installations de soutien et des infrastructures*

Moderniser ou développer des zones à vocation aquacole, y compris les ports conchylicoles, afin d'augmenter le potentiel des entreprises déjà existantes, favoriser l'installation de nouvelles entreprises aquacoles et réduire les incidences négatives sur l'environnement.

*Sous-mesure Actions menées pour éviter des dommages aquacoles*

Actions collectives de capture, d'effarouchement ou de mise à mort de ces espèces pour prévenir les dommages importants aux productions aquacoles dans le cadre de dérogations accordées aux mesures de protection strictes de certaines espèces animales ou végétales de la faune et de la flore sauvages.

## **Bénéficiaires**

*Sous-mesure Amélioration, développement des installations de soutien et des infrastructures*

Organismes publics (collectivités territoriales, sociétés publiques locales, sociétés publiques locales d'aménagement, les organismes reconnus de droit public comme les comités nationaux des pêches maritimes et des élevages marins) ;

Organismes privés investis des missions d'amélioration et de développement des installations de soutien et des infrastructures nécessaires à la production aquacole et de réduction des incidences négatives de l'aquaculture sur l'environnement.

*Sous-mesure Actions menées pour éviter des dommages aquacoles*

Organismes publics (collectivités territoriales, sociétés publiques locales, sociétés publiques locales d'aménagement, les organismes reconnus de droit public comme les comités nationaux des pêches maritimes et des élevages marins...);

Organismes privés investis par l'autorité de gestion des missions de protection des cheptels aquacoles contre les prédateurs et les espèces nuisibles concernés.

## **Comment faire ma demande ?**

Le dossier de demande comporte un plan d'entreprise qui démontre notamment la faisabilité technique et financière du projet et les objectifs de développement de l'entreprise (cf. annexes spécifiques à la mesure du formulaire d'aide pour la description du plan d'entreprise).

### **1.PLANCHERS D'ELIGIBILITE**

*Sous-mesure Amélioration, développement des installations de soutien et des infrastructures*

Plancher d'éligibilité de 5 000 € d'aides publiques  
Plafond d'éligibilité de 300 000 € d'aides publiques

*Sous-mesure Actions menées pour éviter des dommages aquacoles*

Plancher d'éligibilité de 5 000 € d'aides publiques  
Plafond d'éligibilité de 150 000 € d'aides publiques

## **2.NATURE DES ACTIONS INELIGIBLES**

*Sous-mesure Amélioration, développement des installations de soutien et des infrastructures*

Opérations de maintenance et de réparation des équipements  
Travaux de voirie et de viabilisation  
Digues  
Achat de matériel productif à usage non collectif

*Sous-mesure Actions menées pour éviter des dommages aquacoles*

Opérations de maintenance et de réparation des équipements  
Matériel productif à usage non collectif  
Matériel d'occasion

## **3.CRITERES DE SELECTION**

*Sous-mesure Amélioration, développement des installations de soutien et des infrastructures*

Opération permettant l'implantation de nouvelles entreprises  
Projet bénéficiant à un grand nombre d'entreprises de la profession ciblée  
Professionnels associés au projet  
Projet prévoyant de valoriser un espace déjà aménagé ou abandonné

*Sous-mesure Actions menées pour éviter des dommages aquacoles*

Prévision de diffusion des résultats de l'opération  
Association des professionnels au projet  
Prévision d'un suivi des impacts des actions entreprises

Vous trouverez ci-dessous le lien vous permettant de télécharger le formulaire, la notice, les annexes techniques et le cadre méthodologique (qui rappelle les critères

d'éligibilité et de sélection) spécifique à cette mesure. Nous vous invitons alors à consulter régulièrement ce site afin de prendre connaissance des mises à jour.

<http://www.europe-en-france.gouv.fr/L-Europe-s-engage/Fonds-europeens-2014-2020/Politique-de-la-peche-et-des-affaires-maritimes/FEAMP>

Informations Région Nouvelle-Aquitaine : utiliser le formulaire "Contactez-nous" ci-dessous.

## Correspondants

Adeline BOROT DE BATTISTI

14, Rue François de Sourdis  
33077  
Bordeaux cedex

05 57 57 50 93

Alizée ANGELINI

14, Rue François de Sourdis  
33077  
Bordeaux cedex

05 57 57 50 93